

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE CAPPELLE-EN-PEVELE**

**Séance du 5 juillet 2024**

Régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Président, Bernard CHOCRAUX

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	15	Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

**Etaient présents :**

M. Bernard CHOCRAUX, M. François DESPREZ, Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER, M. Paul BAERT, Mme Peggy GELEZ, M. Bruno CHACORNAC, M. Jean-Pierre ROCHE, Mme Annie BROUTIN, Mme Maria DA SILVA MARTINS, Mme Christine CARON, M. Alexandre BOUVRY, Mme Elodie DELATRE, M. Vincent GOHIER, M. Christophe OLIVE, Mme Julie DELTOUR

Date de la convocation
1 <sup>er</sup> juillet 2024

Transmission en Préfecture
8 juillet 2024

Date de publication
8 juillet 2024

**Procurations :**

M. François HENRIQUET à M. Bruno CHACORNAC  
M. Dominique LA GANGA à M. Bernard CHOCRAUX  
Mme Isabelle PERAL à M. Jean-Pierre ROCHE  
Mme Céline SINIARSKI à Mme Peggy GELEZ

**A été nommée secrétaire de séance :**

Mme Julie DELTOUR

<b>DELIBERATION N°36/2024</b>	<b>[FINANCES] Médaille du travail : Attribution d'un bon d'achat.</b>
-----------------------------------	---

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour pouvoir verser directement une prime que la commune peut accorder aux Cappellois qui reçoivent une médaille du travail.

Il est proposé au conseil municipal les montants ci-dessous :

- Argent (20 ans) : 20 euros
- Vermeil (30 ans) : 30 euros
- Or (35 ans) : 35 ans
- Grand or (40 ans) : 40 euros

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 19 voix pour :

- ❖ Approuve le versement d'une prime exceptionnelle aux Cappellois recevant une médaille du travail aux montants ci-dessus proposés ;
- ❖ S'engage à inscrire les crédits nécessaires aux versements de ces primes.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme  
Fait à Cappelle-en-Pévèle

Le Maire  
M. Bernard CHOCRAUX

